

## MAIRIE DE BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 12h00

Vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30

## CONTACT

mairie@mairie-bessenay.fr

www.mairie-bessenay.fr

TEL : 04 74 70 80 07

FAX : 04 74 70 87 19

Rédaction : [communication@mairie-bessenay.fr](mailto:communication@mairie-bessenay.fr)

MAI 2026

25 avril 2026

# CLASSES EN 6

CLASSES EN 6



Le soleil se lève. La journée s'annonce belle, presque teintée de bleu.

Mais avant de voir défilier les Classes dans les rues de Bessenay, avant même ce matin du 25 avril, faisons d'abord un détour par le passé.

Car derrière cette tradition faite de photos souvenirs, de rires, de musique, de défilés, de déguisements et de moments conviviaux, se cache une histoire bien différente. Les « Classes » trouvent leur origine dans l'époque de la conscription militaire. Autrefois réunis par année de naissance pour le tirage au sort du service militaire, les conscrits ont peu à peu transformé cette obligation en une grande fête populaire et conviviale.

Heureusement, certains rituels ont disparu avec le temps... notamment le célèbre — et redouté — déshabillage public lors de l'inspection médicale... **Nous sommes bien en 2026.**



Aujourd'hui, nos Classes en 6 ont surtout su préserver l'essentiel : créer du lien entre les générations, rassembler habitants, anciens du village et nouveaux arrivants dans un esprit de partage, d'amitié et de transmission.

Alors vive les Classes, vive la tradition populaire, et surtout bravo à tous les classards pour leur engagement et leur énergie au service de cette belle fête !



Après les traditionnelles photos réalisées sur le parking du Prado, direction la place du Marché, plus précisément à l'église pour la célébration religieuse. Paroles, chants et sourires accompagnent ce moment toujours empreint d'une ambiance chaleureuse et bon enfant. Vers 11 heures, nombreux sont les habitants venus assister au défilé de nos conscrits habillés aux couleurs des Classes en 6. Un rendez-vous festif et intergénérationnel qui anime le cœur de Bessenay au rythme de la fanfare, cette fois-ci la « Fanfare l'Étoile » de Saint-Clément-les-Places, qui a su amuser petits et grands présents dans le centre du village grâce à son énergie et sa bonne humeur.



## Comité des Jeunes de Bessenay : Déjà 62 ans de tradition au service du lien et de la convivialité

*Note de rédaction : Article écrit par le Comité des Jeunes*



**N**ous sommes le Comité des Jeunes de Bessenay, qui rassemble les jeunes du village âgés de 15 à 25 ans. Notre objectif est de créer du lien entre les générations en proposant des moments de rencontre réguliers, notamment à travers des activités organisées une fois par mois, dans un cadre convivial où chacun peut se retrouver. **L'association existe depuis maintenant 62 ans.** Elle se transmet de génération en génération, ce qui fait toute sa richesse. Depuis deux ans, ses présidents, **Thomas Lac et Victor Bailly**, s'investissent pleinement pour faire perdurer cette belle dynamique.



Tout au long de l'année, nous organisons différents événements comme la tournée du 1er mai, où nous chantons au pied des maisons, le marché de Noël, des bals, ainsi que des sorties, dont un week-end ski à prix réduit pour les plus jeunes.

Afin de financer ces activités, nous organisons chaque année la « **Randonnée des cerisiers blancs** », un événement emblématique qui existe depuis près de 50 ans. Elle a lieu début avril, au moment où les cerisiers sont en fleurs. Besenay, connue comme la capitale de la cerise, offre à cette occasion des paysages magnifiques.



Quatre parcours sont proposés pour découvrir la commune et ses alentours : 7 km, 14 km, 20 km et 26 km. Chacun dispose de ravitaillements, sucrés ou salés, adaptés à la distance. *Ce qui rend cette randonnée unique, au-delà des paysages, c'est aussi le moment convivial à l'arrivée, avec le traditionnel saucisson chaud et pommes de terre, préparé par les anciens du village.*



Cette journée rassemble aussi bien les jeunes que les moins jeunes, dans une ambiance chaleureuse.



Sur place, les participants peuvent profiter d'une buvette, d'un groupe de musique et d'espaces pour se restaurer.

L'événement repose sur une forte mobilisation : **plus de 65 jeunes** sont présents pour assurer l'organisation, que ce soit aux ravitaillements, au service, en cuisine ou encore pour la logistique.



Cependant, l'organisation d'un tel événement ne se limite pas au jour J : elle demande de nombreux week-ends de préparation en amont. Nous nous investissons sur différents week-ends, notamment dans le balisage des parcours, puis dans le débalisage une fois la randonnée terminée. Un week-end entier est également consacré à la pose des panneaux sur l'ensemble des circuits.

La dernière randonnée a permis de réunir plus de **1 100 marcheurs** ! Cela représente aussi un véritable défi en termes d'organisation, notamment pour la gestion des quantités de nourriture : il est difficile d'anticiper avec précision le nombre de participants, d'autant plus que la météo joue un rôle déterminant pour notre journée.



En effet, celle-ci est l'élément le plus imprévisible : chaleur, vent ou pluie demandent à chaque fois une adaptation rapide pour garantir la sécurité et le confort de tous.

De plus, notre challenge sur une telle journée est de coordonner les équipes et d'anticiper les besoins.

Néanmoins, grâce aux retours de nos marcheurs, nous avons mis en place des parcours accessibles via QR code, en complément du format papier. Nous pouvons ainsi modifier et améliorer les itinéraires afin de renouveler l'expérience.

Nous serons ravis de vous retrouver l'année prochaine pour une nouvelle édition de la randonnée des cerisiers blancs, toujours dans la convivialité et la bonne humeur.

**Nous vous attendons nombreux !**



## MANIFESTATION SPORTIVE

Le premier week-end de mai a été bien chargé pour notre **Mölkky Club**, qui a accueilli et organisé **Le Championnat de France** au stade Jean Guiloud. La manifestation sportive a commencé dès le vendredi 1<sup>er</sup> mai après-midi avec des "Warm-ups" féminin, masculin et junior, des tournois d'échauffement qui permettent aux joueurs de se préparer dans une ambiance conviviale et ludique. Le Mölkky est un jeu de quilles finlandaises : à l'aide d'un bâton en bois, appelé tikku dans les règles officielles du Mölkky, les joueurs tentent d'abattre des quilles numérotées de 1 à 12. Faire tomber une seule quille rapporte autant de points que le numéro qu'elle porte ; en faire tomber plusieurs rapporte un nombre de points égal au nombre de quilles abattues. Après chaque lancer, les quilles sont relevées exactement à l'endroit où elles se sont immobilisées, ce qui rend la partie de plus en plus stratégique.



Le premier joueur (ou la première équipe) à atteindre exactement 50 points remporte la manche ; au-delà de 50, le score redescend à 25. Un joueur qui n'abat aucune quille pendant trois lancers consécutifs est éliminé. Ainsi, ces « répétitions générales » laissent ensuite la place aux grands tournois fédéraux, qui attribuent des points en vue de la sélection en équipe de France. Le week-end s'est poursuivi le dimanche avec le tournoi Triplette fédérale où chaque équipe est composée de trois joueurs qui se relaient au lancer tout en partageant la même feuille de score.

## Commission bâtiments • grands projets • urbanisme

À la suite du piquetage sur le terrain matérialisant l'implantation de la future salle plurifonctionnelle, la commission du 1er adjoint, Thierry Borgogno, s'est réunie sur site afin que l'ensemble de ses membres puisse se rendre compte précisément de l'emplacement du futur bâtiment, le lundi 20 avril. La commune a donc tenu sa promesse en lançant la construction d'un nouvel espace plurifonctionnel destiné à remplacer la salle du Prado, devenue inadaptée. Ce bâtiment moderne pourra accueillir jusqu'à 350 convives pour les repas et 450 à 500 spectateurs. Conçu de manière écoresponsable et valorisant la lumière naturelle, il sera un lieu de rencontre et de partage pour les associations, les animations et les habitants, renforçant durablement la vie locale et l'attractivité de la commune.

## Commission communication

En coopération avec la commission « Vie associative, manifestations » du 3<sup>ème</sup> adjoint, Marc Devoisin, la commission de la communication a convié les représentants des associations le dernier mercredi du mois d'avril. Au programme, une **rencontre sans tabou, cordiale et constructive** avec la nouvelle équipe municipale. Après la présentation de chaque association, un point a été fait sur les prochaines manifestations de la commune. Le calendrier « Pick'Rendez-vous » a été mis à jour et une nouvelle date a été proposée, pour le début du mois de septembre, afin d'imaginer la prochaine édition 2026/2027. En effet, les manifestations sportives n'ont pas encore la possibilité d'établir les dates de leurs prochains tournois. Les associations se sont vu **accorder un soutien, un engagement et une écoute attentive** pour la préparation de leurs activités bénévoles, proposées à tous les Bessenais. Ainsi, un remerciement sincère leur a été adressé pour la promotion de notre village et de ses hameaux à travers de très nombreuses animations dans le passé, avec la volonté de **maintenir, poursuivre et de renforcer cette dynamique** dans les années à venir. Pour la communication, une adresse électronique unique a été mise en place afin de centraliser et redistribuer les demandes : [communication@mairie-bessenay.fr](mailto:communication@mairie-bessenay.fr). Les associations non présentes seront prochainement recontactées.

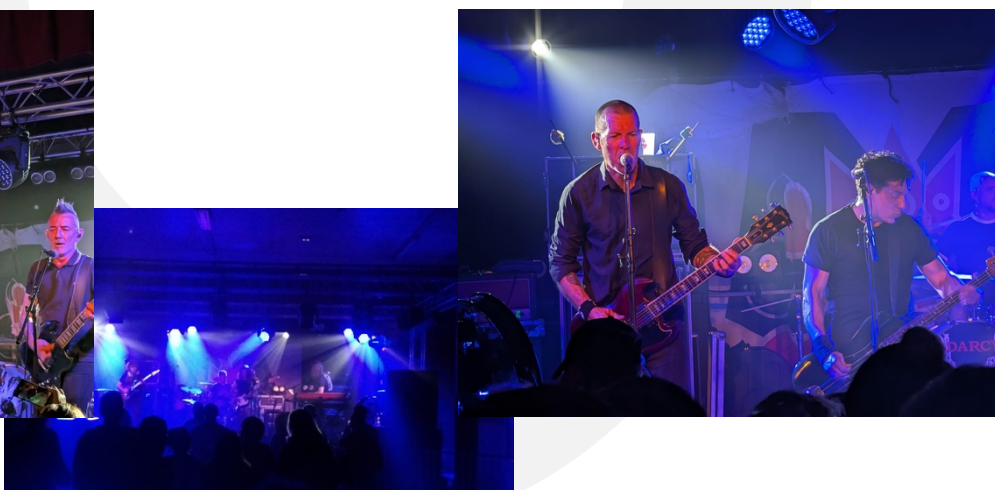


## Commémoration du 8 mai 1945

Lors de la commémoration du 8 mai, le maire a livré un discours très personnel, marqué par l'émotion de sa première cérémonie en tant qu' élu. Il a rendu hommage aux anciens combattants ainsi qu'aux sapeurs-pompiers volontaires engagés au service de la population. Il a rappelé l'importance du devoir de mémoire et de la transmission des valeurs républicaines. La cérémonie a aussi été marquée par un message fort contre la haine, le racisme et toutes les formes de discrimination, à la suite des inscriptions découvertes dans la commune en février dernier. Il a souligné que Bessenay reste attachée aux valeurs de respect, de solidarité et de fraternité, invitant chacun à rester vigilant face aux discours de division.

## Concert de Béchamel en image

Samedi 9 mai, à la salle du Prado, le public a vibré au rythme du punk drum'n'bass de La Phaze, découvert le progressive noise rock de Death is Gone, et headbang au punk-métal enragé de Darcy (Rennes).



## Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 05 Mai 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, CHAZAUD, DEVOISIN, GRAND, BLANC, CAMUS (remplaçante de Mme PERRET-COQUARD, démissionnaire), DELACOTE, THIZY, CHAUSSE, BOURRIN, HEAVENS, VERMEULEN, DUMAS, FRAISSINET, MASCLAUX, MORIN

**Absent** : Christèle BRENIER (pouvoir à B. GRAND) et David CROCI (pouvoir à N. FRAISSINET)

La séance est ouverte à 20 h 10 par Jacques MALIGEAY, Maire, qui constate les présents et indique que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026 est soumis au vote.

Les élus de la liste minoritaire n'approuvent pas ce procès-verbal et demandent les corrections suivantes :

- Concernant les indemnités des élus, la question de Mr Éric Delacote relative au montant des indemnités n'a pas été retranscrite,
- Concernant le CCAS, le nombre de membres n'a pas été soumis au vote,
- Concernant les commissions, il est indiqué au PV « Aucun membre de la liste minoritaire ne souhaite intégrer les commissions finances et informatique » ; les élus de la liste minoritaire indiquent que cette phrase n'a jamais été dite et demandent que ce commentaire soit retiré.

Frédérique Morin rappelle qu'il a été demandé des personnes compétentes pour siéger dans la commission informatique et qu'à ce titre, aucun membre de la liste minoritaire ne s'est porté volontaire, faute de connaissances informatique suffisantes. Concernant la commission finances, elle n'a pas été ouverte à l'inscription des élus en conseil municipal et la liste minoritaire pensait que seul le maire et les adjoints siégeaient dans cette commission au vu des documents fournis.

Jacques Maligeay rappelle que la Directrice Générale était absente de ce premier conseil municipal mais que celui-ci a toutefois été maintenu grâce à la participation d'un agent volontaire. Toutefois il s'agissait, pour cet agent, d'un premier conseil et donc d'un exercice inhabituel, tout comme pour le nouveau maire. Sans doute quelques maladresses ont pu être constatées ; le procès-verbal du 31 mars sera donc corrigé, comme demandé pour la partie relative aux commissions.

Après corrections, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026 est approuvé par 15 voix pour et 4 voix contre (D. Croci, F. Morin, N. Fraissinet et C. Masclaux).

Marian HEAVENS est nommé secrétaire de séance.

### Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Une acquisition de concession nouvelle pour 30 ans,
- Deux renouvellements de concession pour des durées respectives de 15 et 30 ans,
- Acceptation de deux indemnités de sinistre de Groupama, pour des montants de 1 129,81 € et de 771 €, suite à un véhicule ayant percuté un poteau incendie

### Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
FSCCR Promotion LYON 2e	Allée du clos du Centre	Construction de 9 logements de plain-pied.	08/04/2026
FSCCR Promotion LYON 2e	Allée du clos du Centre	Construction d'un ensemble immobilier de 7 logements sociaux pour réaliser le parc social du lotissement le Clos d'Henri	08/04/2026
BARBOSA José	1 montée de Bernay	Aménagement de 3 logements locatifs dans la grange attenante à l'habitation : 2 T2 et 1 T3.	20/04/2026

### Délibération n° 05/2026DE01 : Instauration de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)

Les communes peuvent, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer une Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire. Cette taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les préenseignes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration de la TPE sur le territoire communal.

## **Délibération n°05/2026DE02 : Foncier bâti, suppression de l'exonération de 2 ans pour les locaux d'habitation**

---

Monsieur le Maire indique que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La commune peut, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts conventionnés.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (D. Croci, F. Morin, N. Fraissinet et C. Masclaux) :

- Approuve le principe de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Fixe le pourcentage de la base imposable concernée à 40 %.

## **Délibération n° 05/2026DE03 : Amendes de police 2026**

---

La commune peut bénéficier d'une recette provenant de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier dans le cadre des amendes de police 2026 pour un projet, dans la continuité du programme engagé en 2025, de sécurisation des cheminements piétonniers comprenant :

- La sécurisation de l'accès piétonnier du lotissement Les Glycines vers la RD 24 et la Place du Marché par l'installation d'une clôture bois au bas du cheminement piétonnier,
- Des travaux de signalisation horizontale en résine comprenant notamment la reprise de l'ensemble des passages piétons et la réalisation de marquage au sol « 30 »

## **Délibération n° 05/2025DE04 : DIME la Cerisaie, demande de subvention**

---

Le DIME (Dispositif Intégré Médico-Éducatif) la Cerisaie prévoit d'organiser en septembre 2026 un séjour de 3 jours en Ardèche à destination de ses jeunes en situation de handicap et sollicite, à ce titre, la commune de Bessenay pour un soutien financier. Le budget estimatif de ce voyage s'élève à 2870 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une aide d'un montant de 500 € dans le cadre de l'organisation de ce projet.

## **Délibération n° 05/2026DE05 : Accueil Collectif des Mineurs (ACM), règlement intérieur**

---

Afin de permettre l'évolution des modalités d'inscription des enfants à l'ACM et de compléter les règles d'accueil, Yolande Chazaud, rapporteur, indique qu'il convient de modifier le règlement intérieur, notamment sur les délais de préavis pour la désinscription. Lorsque la plateforme d'inscription utilisée par les familles est ouverte, elle est prise d'assaut et toutes les places très vite réservées. Des familles se retrouvent ainsi sans solutions de garde pour leurs enfants. L'augmentation du délai de préavis devrait donner plus de fluidité et notamment permettre de recontacter plus en amont les familles en attente d'une place.

L'objectif est également de limiter les annulations excessives. A ce jour, pour les maternelles par exemple, l'ensemble des 30 places disponibles le mercredi est parfois réservé et il n'y a plus qu'une vingtaine d'enfants présents le jour J. Ce phénomène est extrêmement pénalisant pour les familles qui n'ont pas eu de place et pour la commune qui a dû recruter un animateur supplémentaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de l'ACM.

## **Délibération n°05/2026DE06 : ACM, révision des tarifs**

---

Yolande Chazaud, rapporteur, indique que les tarifs de l'ACM n'ont pas évolué depuis 2023 et qu'il convient de réfléchir à une éventuelle augmentation pour l'année à venir 2026/2027.

Elle rappelle que cette organisation comprend un accueil périscolaire les matins et soirs des jours scolaires ouvert aux enfants scolarisés à l'école des Echaras, un accueil périscolaire les mercredis et un accueil extrascolaire (pendant les vacances scolaires) ouverts, quant à eux, à tous les enfants. Afin que ces services s'adressent à tous, une tarification au quotient familial est en place.

Yolande Chazaud rappelle en outre que ces augmentations avaient été annoncées au conseil municipal du 03 mars dernier et que cette délibération s'inscrit donc dans la continuité du mandat précédent.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les grilles tarifaires suivantes :

- Accueils périscolaires :

	QF	Matin	Soir
<b>QF1</b>	< de 540	1,90 €	3,40 €
<b>QF2</b>	541 à 900	2,05 €	3,55 €
<b>QF3</b>	901 à 1350	2,20 €	3,70 €
<b>QF4</b>	1351 et +	2,35 €	3,90 €

- Accueils mercredis et vacances

Commune de Bessenay	QF	Mercredis et vacances		Uniquement mercredis	
		Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
<b>QF1</b>	< de 540	10.40 €	6.20 €	7.50 €	3.30 €
<b>QF2</b>	541 à 900	17.65 €	13.45 €	11.15 €	6.95 €
<b>QF3</b>	901 à 1350	21.75 €	17.65 €	13.10 €	9.05 €
<b>QF4</b>	1351 et +	24.75 €	20.65 €	14.65 €	10.55 €

Commune en convention*	QF	Mercredis et vacances		Uniquement mercredis	
		Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
<b>QF1</b>	< de 540	15.20 €	11.10 €	10.35 €	6.30 €
<b>QF2</b>	541 à 900	22.25 €	18.15 €	13.90 €	9.80 €
<b>QF3</b>	901 à 1350	24.80 €	20.70 €	15.15 €	11.10 €
<b>QF4</b>	1351 et +	27.80 €	23.70 €	16.70 €	12.60 €

*\*Communes de Bibost, Courzieu et Saint Julien sur Bibost*

Communes extérieures	QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
<b>QF1</b>	< de 540	20,20 €	16,10 €	12,25 €	8,15 €
<b>QF2</b>	541 à 900	30,10 €	26,00 €	17,20 €	13,10 €
<b>QF3</b>	901 à 1350	36,50 €	32,45 €	20,40 €	16,30 €
<b>QF4</b>	1351 et +	40,80 €	36,70 €	22,55 €	18,45 €

### Délibération n° 05/2026DE07 : Désignation des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 titulaires et de 8 suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La désignation de ces membres doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Jacques Maligeay donne lecture de la liste des 32 personnes retenues. Odile Limousin, présente dans le public, demande la parole pour indiquer qu'elle ne souhaite pas être sur la liste. Jean-Claude Chausse propose de la remplacer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la liste de 32 personnes proposées.

### Délibération n°05/2026DE08 : Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur régissant les règles du conseil municipal est présenté à l'assemblée. Après échanges et modification en page 5 du délai à 5 jours et du nombre de membres dans les commissions, le règlement intérieur est soumis au vote et accepté par 15 voix pour et 4 voix contre (D. Croci, F. Morin, N. Fraissinet et C. Masclaux).

## **Tirages au sort des jurés d'assises**

---

Afin de permettre de dresser la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes devant figurer sur la liste préparatoire du Jury d'Assises. Il s'agit de Jean-Noël Carret, Xavier Saunier-Regaza, Mounira Abed, Yves Marco, Robert Parron et Marie Coquard.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie ensuite par un tirage au sort du Président de la Cour d'Appel de Lyon.

## **Mise en place des commissions**

---

Jacques Maligeay indique que la commission « élection » doit être composée de 5 titulaires et 5 suppléants et qu'il convient donc de la compléter puisqu'elle ne compte actuellement que 3 titulaires. Il est également indiqué que 2 membres doivent être issus de la liste minoritaire. Frédérique Morin et Nicolas Fraissinet sont volontaires.

Andrée Camus, Julien Vermeulen, Charlotte Dumas et Éric Delacote seront suppléants. Fabienne Bourrin sera titulaire à la place de Bernard Blanc qui sera suppléant.

## **Questions diverses**

---

Jacques Maligeay donne lecture des questions orales transmises en amont de la séance par la liste minoritaire :

« Lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier, concernant les commissions, Mr le Maire a indiqué explicitement qu'il convenait "dans un premier temps que chaque commission se mette en place et que les élus fassent connaissance avant une éventuelle ouverture."

Or, à la lecture du tableau des commissions, nous constatons que plusieurs d'entre elles intègrent d'ores et déjà des membres extérieurs, ce qui nous interpelle.

Nous souhaitons donc aborder les questions suivantes :

- Quelles raisons ont motivé ce changement de position entre le 31 mars et aujourd'hui ?
- Pour quelle raison aucune communication publique n'a-t-elle été diffusée auprès des Bessenois pour un appel à candidature transparent ?
- Quels sont précisément les critères de sélection des candidats extérieurs ?
- Quel est le processus de revue et de validation de ces candidatures ? »

Jacques Maligeay indique que, suite à l'expression des élus de la liste minoritaire faite dans le Pick'Infos du 31 mars précisant qu'ils ne souhaitaient pas accepter le poste d'adjoint proposé pour garder leur indépendance et continuer à défendre les idées pour lesquelles les bessenois leur avaient accordé leur confiance, s'il comprend ce choix, celui-ci complique les premiers travaux des commissions. Ce qui a motivé ce changement de position. Jacques Maligeay souligne le besoin d'efficacité et de transparence au sein du conseil municipal et des commissions. Comment gérer ces commissions si 30 ou 40 bessenois y participent ?

Des personnes extérieures ont été nommées ; elles l'ont été par rapport à leurs expériences passées ou aux compétences ou réseaux qu'elles peuvent apporter. Concernant le processus de validation, il n'y a pas de jury mais des responsables de commissions qui portent des projets. Les réunions de commission doivent être des réunions de bonnes volontés et non des combats « d'arrière-cuisine ». Les élections sont terminées et il faut désormais travailler pour les bessenois.

Les commissions seront ouvertes quand la sérénité, qui n'existe pas aujourd'hui au sein du conseil municipal, sera effective. L'ensemble du conseil municipal doit s'inscrire dans la même dynamique.

De nombreux sujets sont à traiter et sur le plan institutionnel, les commissions doivent fonctionner.

Jacques Maligeay rappelle, qu'en 2020, lorsqu'il a intégré des commissions, il ne les a jamais empêchées de fonctionner.

Jacques Maligeay ne veut pas faire entrer des personnes qui ne seraient pas motivées par l'action communale.

Frédérique Morin trouve cette posture surprenante dans la mesure où, selon elle, l'ouverture était dans l'ADN de Jacques Maligeay. Jacques Maligeay confirme mais les commissions ne peuvent pas fonctionner à 25 ou 30 personnes ; d'autres structures permettront l'expression citoyenne.

**La séance est levée à 21 h 45. Prochain Conseil Municipal le 05 juin 2026 à 8 h 00**

## Expression des élus

Chères Bessenoises, Chers Bessenois,

Comme vous avez pu le constater dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars, notre équipe "S'unir pour notre avenir" s'investit pleinement dans la vie municipale. Malgré notre nombre restreint, nous participons activement à de nombreuses commissions et syndicats intercommunaux pour servir au mieux l'intérêt de Bessenay. La seule commission que nous n'avons pas intégrée est la commission Informatique, qui, comme cela a été exprimé en Conseil Municipal, nécessitait une expertise technique spécifique. Nous sommes également absents du SIVOM de la Giraudière, car la liste majoritaire n'a pas souhaité nous y accorder une place, comme il est d'usage dans ce genre de situation quand on a la volonté d'assurer une représentation au plus proche du vote de la population.

Alors que la majorité annonçait vouloir agir "dès le lendemain des élections", force est de constater que 50 jours plus tard, certaines commissions (Bâtiments-Grands Projets-Urbanisme, Communication, Culture) ne se sont toujours pas réunies, même pour une première prise de contact.

Par contre, lors de certaines réunions, nous avons été surpris de retrouver des personnes non élues de la liste majoritaire, invitées, sans que nous en soyons informés, pour participer aux discussions. C'est pourquoi nous avons souhaité avoir des réponses sur les conditions d'ouverture des commissions.

Par ailleurs, nous constatons que plusieurs dossiers importants sont directement soumis en réunion Maire adjoint, et en Conseil Municipal sans avoir été débattus en commission au préalable, court-circuitant délibérément les commissions et enterrant toute pratique de concertation et dialogue.

Enfin, nous regrettons que la révision du règlement intérieur, elle-même adoptée sans groupe de travail préalable, réduise de moitié cet espace d'expression (de 30 à 15 lignes). Quelle en est la raison ?

Malgré ces contraintes, nous restons mobilisés et déterminés à œuvrer pour notre commune !

Céline, Frédérique, Nicolas, David

## Parmi les rendez-vous de Monsieur le Maire en avril

### Lundi 13 avril 2026 :

Rendez-vous en présence de Madame Christèle BRENIER, conseillère municipale déléguée aux finances, avec Monsieur Nicolas FARGIER, Conseiller aux décideurs locaux (direction générale des Finances publiques) : prise de contact et point sur la situation financière de la commune.

### Mardi 21 avril 2026 :

Rendez-vous avec Monsieur Jean-Marc GALLAND, Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône : demande de subvention et échanges sur l'organisation des fêtes villageoises (vogue et festival).

### Jeudi 23 avril 2026 :

Déjeuner au Café du Midi avec Madame Karine FOREST et Messieurs Bernard FARGERIE et Bruno SUBTIL, anciens maires de la commune.



## Infos Diverses

### O Appel aux jardiniers au grand cœur !

Le jardin pédagogique de l'accueil de loisirs cherche à se refaire une beauté... et à remplir ses rangs ! Nous sommes à la recherche de plants de légumes : fraisiers, tomates (toutes variétés bienvenues), courgettes, concombres, courges, butternuts... bref, de quoi régaler nos petits jardiniers en herbe !

Si vos semis débordent, si vos plants se sentent seuls, ou si vous avez simplement envie de partager un peu de votre potager, nous serions ravis de leur offrir une seconde vie (et beaucoup d'attention).

**Important :** merci de prendre contact avec la directrice au **06.70.03.87.67** avant tout dépôt.

Un grand merci pour votre générosité...

## O Vie locale

Pour rappel, en toute saison, les **propriétaires ou locataires sont tenus de balayer**, devant leurs maisons, les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau (en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales). En hiver, il s'agit de la neige ou du verglas. A cette époque, cela concerne les fleurs, feuilles, fruits... provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate.

Les riverains des voies publiques ne doivent pas, non plus, gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules. Ils doivent également veiller à entretenir et tailler leurs haies et autres végétaux afin qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Et ceci est aussi valable le long de toutes les voiries où le dégagement de la visibilité est indispensable (à l'approche d'un carrefour ou d'un virage par exemple).

Enfin, rappelons que sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts), les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux !

Les petits efforts de chacun nous permettent au mieux-vivre de tous !

## O Nouveau à Bessenay

À compter du 11 mai 2026, le **Brévenne Café** rouvre ses portes !

- Du lundi au vendredi et dimanche midi : restauration et formules de 11h30 à 14h
- Jeudi, vendredi, samedi soir : afterwork de 18h à 23 h, planches, tapas, music

Internet et téléphone : Brévenne café – 04.72.18.90.77

## Infos Associations

### O Concours de belote au profit de l'association ALARME

Les associations organisatrices de l'évènement (le Club des Cerisiers Blancs, la Municipalité de Bessenay, les Amis du Patrimoine et de l'Environnement, le Syndicat Agricole et la Société de Chasse) avaient décidé cette année de changer la date du concours en choisissant le jeudi 16 avril. Plus de 80 doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur et la convivialité sachant que l'objectif premier est de soutenir la recherche médicale sur les techniques de réparation de la moëlle épinière lors des accidents agricoles, des accidents de sport et des accidents de la circulation automobile. Le concours a été gagné par la doublette CELLIER Christophe et Kylian de Bessenay avec plus de 10 000 points. Un grand merci aux participants du RHONE et de la LOIRE ainsi qu'aux bénévoles qui ont, une fois de plus, assuré le succès de la manifestation qui se traduit par un don de plus de 1100 € à l'association ALARME.

### O Association Paragrêle 69

L'association est mobilisée pour assurer non seulement la protection des exploitations agricoles, mais aussi, plus largement, pour limiter l'impact des orages grêligènes sur les personnes ainsi que sur les biens publics et privés. Nous leur consacrerons un article prochainement. Aujourd'hui, ce sont des bénévoles qui sont recherchés pour veiller sur notre ciel parfois orageux.

Merci de prendre contact avec Alain Brulars au 06 85 42 47 22.

### O Don du sang : dates des permanences 2026

Cette année le lieu de prélèvement reste à **la salle Claude Terrasse à L'Arbresle**

- Mardi 9 juin 2026 de 09h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00
- Vendredi 17 juillet 2026 de 09h00 à 13h00
- Lundi 17 août 2026 de 09h00 à 13h00
- Vendredi 30 octobre 2026 de 09h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

### O Noyau 2 Bessenay

Les commerçants de Bessenay, en partenariat avec l'association culturelle Béchemel, ont le plaisir d'organiser la Fête de la musique, qui se tiendra le **vendredi 19 juin 2026**, dès 16h32, sur la place du village. Cet événement, devenu un rendez-vous apprécié des habitants, se veut convivial, familial et accessible à tous. Dès la sortie des écoles, petits et grands pourront profiter d'animations tout au long de la soirée. Les commerçants proposeront une offre de restauration mettant en avant des produits locaux et un savoir-faire de proximité. Une buvette sera assurée par l'association Béchemel. La soirée sera rythmée par plusieurs concerts d'artistes du secteur, notamment les groupes Dirts et Red Cession, ainsi que la chorale de Bessenay. La sonorisation et la mise en lumière seront également prises en charge par l'association Béchemel afin de garantir une ambiance festive. Cette manifestation est l'occasion de se retrouver, de partager un moment agréable et de faire vivre le cœur du village.

**Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble la musique à Bessenay.**

## O Le comité des Fêtes - BESSENAY EN FÊTE

Organisé le samedi 4 juillet à partir de 19H30 sur la Place du marché, avec son célèbre barbecue géant et ses cochons à la broche, animé par une soirée dansante avec DJ, suivie du feu d'artifices tiré du Parc Municipal à 22H30. Venez partager un moment convivial, ouvert à tous !

Réservations par QR code (via HelloAsso), par téléphone (sur le flyer ci-joint dans ce compte rendu) jusqu'au 27 Juin ou lors des permanences sur la place du village :

- Jeudi 18 juin de 10H à 12H
- Vendredi 19 juin de 16H30 à 18H30
- Samedi 20 juin de 10H à 12H
- Dimanche 21 juin de 10H à 12H



**Infos Sécurité riverains, le village sera fermé à la circulation de 18H à 3H et le stationnement interdit : Rue du Chalet, Rue du Prado, Salle des Fêtes du Prado, ainsi que sur le parc municipal.**

## O Chorale Chorzeam

La chorale se produira à l'église de Duerne pour son concert le 29 mai à 20h30. Elle sera de retour pour son concert à la Chapelle de Ripan le 17 juin à 19h30.

## O Bibliothèque municipale

Avant le traditionnel « Printemps des arts » du 30 mai, la Bibliothèque municipale de Bessenay vous invite à ses soirées jeux de société ! Que vous soyez petit ou grand, joueur chevronné ou simple curieux, adhérent de la bibliothèque ou non, ces rencontres ludiques sont ouvertes à tous chaque dernier vendredi du mois, de 19h à 23h. Le principe est simple : venez librement avec vos jeux préférés ou découvrez ceux disponibles sur place, dans une ambiance conviviale. C'est l'occasion idéale pour partager un bon moment et faire de belles découvertes ! Prochains rendez-vous : 29 mai et 26 juin 2026.

## AGENDA 2026 - Mai - Juin - Juillet

Date	Évènement	Organisateur
Mercredi 20 mai	Balade en triporteurs	ADMR
Jeudi 21 mai	Après-midi de la Drivonne	ADMR
Samedi 23 mai	Fête de la nature	APE
	BASKET Intergénérationnel	SB Basket
Lundi 28 mai	Coupe Vialaton	Boule amicale bessenoise
Vendredi 29 mai	Soirée - Jeux de société	Bibliothèque
Samedi 30 mai	Printemps des Arts	Bibliothèque
Samedi 06 juin	Bessenay Foot - Anniversaire 90 Ans	ABC Bessenay Foot
Dimanche 07 juin	Fête de tennis	Tennis club
Vendredi 12 juin	Tournoi de basket	SB Basket
Samedi 13 juin	Tournoi senior	SC des Bigarreux
Mercredi 17 juin	Concert Chapelle de Ripan	Chorzeam
Vendredi 19 juin	Fête de la musique	Béchamel et Noyau 2 Bessenay
Samedi 20 juin	Fête du judo	Judo club
Vendredi 26 juin	Kermesse et soirée tapas	CPE
Samedi 27 juin	Open de la cerise	Mölkky
Dimanche 28 juin	Journée d'été	Pompiers
Samedi 04 juillet	Bessenay en fête	Comité de fêtes